

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 9 octobre 2018

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### Soutenir les communes dans la prévention de la délinquance

**Le gouvernement a attribué 15,5 millions de subventions à Canala, La Foa, Koné et Thio, afin de soutenir la mise en place d'actions de sécurité et de prévention de la délinquance.**

Les conseils locaux, ou intercommunaux, de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) participent à la prévention de la délinquance, la lutte contre la récidive et le décrochage scolaire.

Les collectivités locales dotées de ce type de conseil peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Nouvelle-Calédonie. Pour cela, elles doivent compléter un dossier auprès de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJAJ).

L'arrêté adopté aujourd'hui a pour but de verser 15,5 millions de francs aux quatre dossiers qui ont été retenus :

- 5,5 millions de francs à Canala,
- 3,5 millions de francs à La Foa,
- 3,5 millions de francs à Koné,
- 3 millions de francs à Thio.

Jusqu'en 2015, seules Nouméa et les communes du grand Nouméa bénéficiaient de subventions dans le cadre d'actions de lutte et de prévention de la délinquance présentées sur dossier. En 2016, La Foa est la première collectivité de brousse à bénéficier du dispositif. En 2017, trois autres communes (Bourail, Canala, Thio et La Foa) ont souhaité s'inscrire dans la même dynamique, et, avec La Foa, ont été soutenues pour un montant total de 15,5 millions de francs.

#### Exemples de mesures mises en place :

- financement de poste de coordonnateur des CLSPD,
- gestion des incivilités aux abords des écoles et dans les transports en commun,
- sensibilisation à la loi et à la citoyenneté par des visites aux jeunes sapeurs-pompiers,
- réalisation d'une cartographie des dispositifs locaux en faveur de la jeunesse,
- création d'une cellule de veille éducative
- création d'un réseau de soutien à la parentalité,
- création d'un conseil municipal des enfants,
- instauration des journées d'appel au développement durable,
- mise en place d'un programme d'addictologie,
- promotion de l'hygiène auprès des enfants, etc.

\* \*  
\*